

Commune de Pommiers la Placette



L'ÉCHO MUNICIPAL

Edition n°42 du mois de février 2016

Extraits des délibérations du Conseil municipal

L'information de la mairie La vie du village Divers



Le site Internet : www.pommierslaplacette.fr

EDITO

Le maire, d'un mot ... quelques lignes ... toutes en nuances entre « rigueur » et « austérité »

A défaut d'hiver rigoureux, notre commune comme toute la nation, est soumise depuis deux ans à une sérieuse rigueur budgétaire. Cette situation est particulièrement paradoxale car la saison froide à Pommiers la Placette est toujours marquée par la venue de l'alambic, mais pour le budget communal, c'est exactement le contraire : nous passons au « régime sec ». Pour se conformer au pacte de stabilité budgétaire que l'appartenance à la zone euro impose à chacun des membres, l'ensemble des administrations publiques françaises perdent une grande partie de leurs dotations. Pour Pommiers la Placette, la dotation de l'Etat sera réduite d'environ 10000 euros cette année (soit près de 2,5% de nos recettes de fonctionnement) et en 2017 et les années qui suivront, nous perdrons 25000 euros chaque année (soit plus de 6%) alors que l'ensemble des charges a plutôt tendance à se maintenir ou à augmenter (assurances, entretien des bâtiments et des voiries, frais généraux, contributions aux regroupements intercommunaux, subventions aux associations et au service incendie dont pour ce dernier, le montant fixé par le conseil départemental, a franchi pour la première fois en 2015 le seuil de 13000 euros...etc. Des 34 communes de la communauté d'agglomération du Pays voironnais, notre commune est la plus touchée. Notre budget 2016 comme celui de 2015, sera donc encore plus rigoureux. L'année dernière en profitant de la subvention du Conseil départemental, nous avons évité l'austérité et assuré le financement de la rénovation de la cour de l'école : 86753 euros de travaux (1840 euros de travaux préparatoires, 50996 euros de terrassement et aménagements de surface, 19108 euros d'aménagement paysagers et installations, 350 euros de réception des travaux et 14458 euros de TVA) financés par la subvention départementale de 35200 euros et la récupération de TVA 14458 euros complétées par l'autofinancement de la commune : 37094 euros. En 2016, nous programmons de réaménager la 4^{ème} salle de classe de l'école pour les activités scolaires et périscolaires ainsi que pour les associations en dehors du temps de fonctionnement de l'école. La rigueur s'impose mais je rappelle à tous ceux qui craignent les régimes trop secs qu'ils peuvent boire à la santé de notre commune et manger au restaurant du Col de la Placette qui est ouvert depuis le 5 février.



La mairie 0476563255

Lundi/mardi 11h à 12h et 14h à 17h
Mercredi 17h-19h --- Samedi 10h-12h

Permanence du maire le samedi 10h-12h
ou sur rendez-vous

Rencontre avec les adjoints: sur rendez-vous

SOMMAIRE

Conseil municipal du 17 décembre 2015

Conseil municipal du 11 février 2016

Information mairie

L'animation du village

Divers

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Affaires générales

Désignation de référents élus et techniciens au sein de la cellule de veille sur les situations de mal logement :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Pays Voironnais met en place une cellule de veille sur les situations de mal logement. Cette action permettra de structurer le partenariat entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre le mal logement. Ce dispositif sera expérimenté sur une année avec l'organisation de quatre rencontres qui regrouperont dans la même instance, deux référents par commune ainsi que les représentants des partenaires extérieurs (ADIL, ARS, CAF, agences immobilières etc.). Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jérôme AUBRETON, représentant de la commune. *Adopté à l'unanimité.*

Convention financière tripartite Syndicat Energie de l'Isère / Pays Voironnais / commune de Pommiers la Placette dans le cadre de l'extension BT pour l'alimentation d'un surpresseur sur la commune :

Monsieur Albin RIBEIRO adjoint à la commune chargé des réseaux informe les membres du Conseil Municipal de la convention tripartite (SEDI/CAPV/commune de Pommiers la Placette) relative aux modalités de mise en œuvre du partenariat financier dans le cadre de l'extension BT pour l'alimentation d'un surpresseur sur le territoire de la commune de Pommiers la Placette. Cette convention précise l'objet, le périmètre d'actions, les obligations des partenaires et la durée qui est d'une année à compter de la date de signature de cette convention. Il explique en outre que le plan de financement prévisionnel ne contraint la commune à aucune participation financière pour cette opération. *Adopté à l'unanimité*

Schéma de mutualisation des services Pays Voironnais :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'obligation d'élaboration d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre les communes et les EPCI dans l'année qui suit le renouvellement des assemblées. Le Pays Voironnais vient donc d'élaborer ce rapport qui comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Les communes sont invitées à émettre un avis dans un délai de trois mois avant adoption de ce schéma de mutualisation. L'objectif est de réduire les coûts engendrés par la gestion des structures. Un souhait d'augmenter les prestations mutualisées. Ce que la mairie mutualise actuellement :

- traitement des archives communales,
- maintenance pour l'éclairage public,
- mise en réseau de la bibliothèque,
- Contrat Enfance Jeunesse,
- instruction des dossiers d'urbanisme,
- projet de groupement de commandes



Le débat porte sur la liberté d'utiliser ces services ou non, le fait que ces services puissent prendre la place d'entreprises privées, le coût de ces services pour les petites communes (ex : étude des dossiers d'urbanisme et bilan qui sera fait par Roger PELLERIN) *Adopté à l'unanimité*

Bois et Forêts

Projet d'aménagement de la forêt communale de Pommiers la Placette : période 2016-2035 :

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2016-2035 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend : L'analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt qui ont été définis en concertation avec la commune, un programme d'actions où sont définies les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel. La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 158,18 00 ha conformément à la liste des parcelles annexées au document d'aménagement. Le bilan bénéficière est d'environ 500€ par an. Mais il existe un problème d'exploitation avec un enjeu social et environnemental (difficultés des zones restantes, forêts avec des maladies). *Adopté à l'unanimité.*

Projet d'association de propriétaires forestiers – Vallée du GREPY :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'association de propriétaires forestiers de la vallée du GREPY initié par la chambre d'Agriculture de l'Isère.

La Chambre d'agriculture propose la création de cette association loi 1901 ainsi que la mise en œuvre d'un plan simple de gestion volontaire pour les propriétaires intéressés.

La commune, en tant que propriétaire forestier de deux parcelles privées, est sollicitée pour confirmer sa décision ou pas d'adhérer à l'association (loi 1901) de propriétaires forestiers de la vallée du GREPY. Cette adhésion permettrait de se connaître entre propriétaires et de mieux gérer les parcelles par une mutualisation des moyens sur plus de un hectare. *Adopté à l'unanimité.*

Urbanisme



Monsieur Roger PELLERIN premier Adjoint présente les dernières demandes d'autorisation d'urbanisme :

16/05/2015 : Permis de construire n° 1 : Mr Didier DUFEU, 81 chemin des Charpaines pour construction d'une remise et abri voiture sur place de stationnement existante. Avis favorable DDT,

26/05/2015 : déclaration préalable n° 6 : Mr Albino RIBEIRO, 2881 route des Trois Fontaines pour construction d'un abri jardin et pose d'une marquise en façade sud de la maison. Avis favorable DDT,

01/06/2015 : déclaration préalable n°7 : Mme Hélène JALABERT, 2854 route des Trois Fontaines pour pose d'un abri de jardin. Avis favorable Mairie,

03/07/2015 : déclaration préalable n° 8 : Mr Frédéric BASTIN, 761 route de Voreppe pour ravalement de façade. Avis favorable Mairie,

09/09/2015 : déclaration préalable n° 9 : Monsieur Vincent FROMONT, 151 chemin de CHAPERONNIERE pour pose de 3 velux. Avis favorable Mairie,

27/10/2015 : déclaration préalable n° 10 : Mr Nicolas GOSSET 33 route des Trois Fontaines pour pose d'un abri de jardin. Avis favorable Mairie ;

03/11/2015 : permis de construire n° 2 Mr Didier LUPPINO 512 chemin de BEGUETIERE pour surélévation d'un appentis sur l'emprise existante. En cours d'instruction à la CAPV.

28/09/2015 : Certificat d'urbanisme opérationnel : Mme Marcelle JANOT 1325 route du col pour projet de construction de deux habitations. Avis défavorable pour deux points : eau et accessibilité. Dossier instruit par le Pays Voironnais.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

Travaux bâtiments communaux

- a) Le conseil municipal autorise Mr le Maire au lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de la 4^{ème} classe et le sas d'entrée de l'école. *Adopté à l'unanimité*
- b) Dépôt d'une autorisation de travaux au titre d'un Etablissement Recevant du Public (ERP). Le Conseil municipal autorise le dépôt de cette autorisation de travaux. *Adopté à l'unanimité*
- c) Monsieur Jean-Luc DELPHIN, conseiller municipal, soumet au vote les propositions d'honoraires de l'architecte Madame Laurence BIONAZ de l'agence DZETA :
Avant-projet : 2000€ HT, projet : 1500€ HT, assistance contrat de travaux : 450€ HT,
Direction des travaux : 3200€ HT
Le Conseil Municipal retient les honoraires de l'avant-projet et du projet pour une somme totale de 3500 € HT à l'unanimité des présents.
- d) Opérations de contrôle technique, coordonnateur sécurité prévention santé (CSPS) et diagnostic amiante :
Présentation des propositions :

Prestataires	Proposition Contrôleur technique	Proposition CSPS	Proposition diagnostic amiante
Prédifor		880 TTC	360+84ttc/prélèvements (pour 5 : 780ttc)
Alpes contrôles	2580 TTC	1284 TTC	420+60ttc/prélèvements (pour 5 : 720ttc)
Apave	1740 TTC	896.98 TTC	576+78ttc/prélèvements (pour 5 : 966ttc)

Le Conseil municipal arrête les choix suivants :

1/contrôleur technique : APAVE pour un montant de 1740€ TTC,

2/coordonnateur sécurité prévention santé : APAVE pour un montant de 896,98€TTC.

3/ diagnostic amiante : Le conseil municipal demande à Mr JL DELPHIN de prendre contact avec la société APAVE pour lui demander une remise sur la totalité des trois prestations. *Adopté à l'unanimité.*

e) Lancement de la consultation pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux suite au dépôt des agendas d'accessibilité programmée en septembre 2015 auprès des services de l'Etat :

Mr Rolland GUILLAUD, conseiller municipal informe le conseil municipal de la nécessité de lancer cette consultation pour les travaux de mise en accessibilité. Il explique que les travaux 2016 constituent la première tranche de travaux sur trois tranches en tout. Cette première tranche consiste en la réalisation d'accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) aux différents bâtiments publics. Monsieur Marc BOISARD du Pays Voironnais assiste la commune dans cette consultation. Mr Rolland. GUILLAUD donne une liste des entreprises que la commune pourra consulter : TP CENDRE, TERMAT TP, GENEVE TP, EUROVIA, EIFFAGE. *Adopté à l'unanimité*

Finances

Autorisation pour les dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2015 : 266 500.45€ (Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Article/opération	objet	Montant
21 immobilisations corporelles	21312/28	Travaux école	19392.68€
	2135/28	Installation agencement aménagement école	279.36€
	2183/28	Matériel de bureau et informatique école	230.76€
	2188/28	Autre immobilisation corporelle école	124€
	2151/29	Travaux de voirie	4738€
	21534/32	Travaux d'éclairage public	12799€
	2183/17	Matériel de bureau et informatique bibliothèque	800€

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2016. *Adopté à l'unanimité.*

Voirie

Devis ONF programmes 2016 :

Monsieur Jean-François GENEVE développe le descriptif des travaux programmés pour 2016.

Travaux sylvicoles : dépressage avec nettoyage de jeune peuplement : 1650 € HT.

Travaux touristiques : mobilier de bois et signalétique aux Trois Fontaines : 2600 € HT.

Le conseil municipal accepte les travaux touristiques pour le panneau signalétique pour une somme de 2600 € HT. Une demande de subvention sera demandée auprès du Parc de Chartreuse pour ces travaux.

Avis sur le Schéma directeur d'Accessibilité du réseau de transports du pays voironnais :

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a relancé une démarche d'élaboration d'un nouveau schéma dès 2013. Les réflexions se sont poursuivies avec l'accompagnement d'un bureau d'études en 2014 et la concertation sur le projet a été engagée au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Le schéma directeur d'accessibilité est un document de programmation de la mise en accessibilité du réseau qui doit être élaboré pour les réseaux urbains sur 3 ans, c'est-à-dire sur la période 2016/2018. Il doit contenir :

- une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité du service public de transports,
- le calendrier de réalisation de ces actions,
- le plan de financement correspondant,
- l'engagement formel de toutes les parties appelées à contribuer à sa réalisation.

Le projet de schéma d'accessibilité a été adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 22 décembre 2015. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour et une abstention, le projet de schéma d'accessibilité et s'engage à contribuer à sa réalisation.

Questions diverses

Mr Jean-François GENEVE explique que l'ONF propose une convention d'exploitation et de vente groupée pour la parcelle communale.

Mr Roger PELLERIN demande au conseil municipal de réfléchir au problème du stationnement au village au lieu-dit « le Pont » avec les futures ventes des maisons d'habitation dans ce quartier (maisons Mme Verdet et Mme Guillot-Liodin). Faire une demande d'étude pour un projet de parking à Mr Boizard.

Mr Rolland GUILLAUD informe de la démarche sur le rapprochement entre les communes de Saint Julien de Ratz et Pommiers la Placette et explique que les réflexions sont bien engagées.

Information mairie

La micro-crèche à Pommiers la Placette

Le dossier est en cours de validité. Madame BRIGNON, responsable du projet, attend la confirmation de la CAF pour lancer les travaux de mise aux normes de la salle des jeunes.

Modification de la 4^{ème} classe de l'école

En remplacement de la salle des jeunes, il est envisagé de prévoir un accès indépendant à la 4^{ème} classe qui pourra être utilisée par les associations, les jeunes et autres. Pour cette modification, suite à une réunion débat entre la municipalité, les instituteurs et les associations, une étude est en cours avec l'architecte Mme BIONAZ qui réside à Pommiers. A ce jour, un dossier technique a été préparé et sera présenté le mardi 1^{er} mars aux associations.

Accessibilité aux handicapés des bâtiments communaux

Suite à la nouvelle réglementation, des dossiers d'agendas de programmation des travaux exigés avant la fin septembre 2015 ont été montés avec l'aide du bureau d'études Alpes contrôle. Les travaux seront réalisés par tranche sur 3 ans à partir de 2016. Ils concernent l'accès aux bâtiments (mairie, Maison du temps libre, bibliothèque, église, l'école), places de parking pour handicapés, WC handicapés et mises aux normes des portes. Pour ces travaux, un appel d'offre sera lancé et voté en Conseil municipal.

Enquête de recensement 2015 : commune de Pommiers la Placette

Population recensée en 2013 : **554**

Population recensée en 2015 : **568**

Comptages issus de la collecte

Adresses d'habitation : **235**

Total des logements d'habitation : **252**

Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants : **26**

L'Alternance : un passeport pour l'emploi

La Maison de l'emploi des Pays voironnais et Sud Grésivaudan organise, en collaboration avec Pôle emploi et les différents partenaires locaux, une matinée consacrée à l'alternance : contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation. Ouvert à tous, gratuit et sans inscription, ce forum permettra au public (jeunes, adultes ou scolaires) de s'informer sur les contrats existants et d'échanger avec des professionnels et des jeunes alternants. Le public pourra rencontrer des organismes de formation en Alternance (IMT, les MFR, le GRETA...) et des partenaires comme le Chambre des métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'obtenir des informations personnalisées sur les contrats et les techniques de recherche d'emploi.

Ce forum aura lieu **le mercredi 9 mars 2016 à 9 heures**

A la salle des fêtes – place Jacques Antoine GAU à VOIRON – Tél. 0476931718

GAGNEZ DU TEMPS... PRENEZ RENDEZ-VOUS



POUR VOTRE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (carte grise)

- les demandes de changement de propriétaire,
- les changements de domicile
- les duplicatas

se font UNIQUEMENT sur rendez-vous de 9h à 12h et 13h à 15h30.

Les rendez-vous doivent être pris par internet à l'adresse suivante :
www.isere.gouv.fr
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »



POUR RENOUELER VOTRE TITRE DE SÉJOUR*

A compter du 1^{er} février 2016

- les demandes de renouvellement de titre de séjour d'un an ou passage de 1an à 10 ans
- les demandes de renouvellement de titre de séjour de 10 ans
- les demandes de duplicata ou de modification (changement d'adresse ou d'état civil)

se feront UNIQUEMENT sur rendez-vous de 9h à 12h et 13h à 15h20.

Les rendez-vous doivent être pris par internet à l'adresse suivante :
www.isere.gouv.fr
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »

Mise en ligne de l'agenda le 25 janvier 2016.

GAGNEZ DU TEMPS... ENVOYEZ VOTRE DOSSIER



POUR VOTRE DOSSIER DE PERMIS DE CONDUIRE*

- 1- Téléchargez 24h/24 votre dossier sur www.isere.gouv.fr
- 2- **Envoyez votre dossier à l'adresse suivante :**
Préfecture de l'Isère, DICII/STS/BTC,
12 place de Verdun – CS71046
38021 Grenoble cedex1
- 3- Consultez le site www.permisdeconduire.gouv.fr pour connaître l'état d'avancement de votre dossier
- 4- **Prenez rendez-vous** sur www.isere.gouv.fr pour retirer votre permis
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »

La vie du village

Le repas CCAS le 13 décembre



Concours de belote le 31 janvier



La doublette gagnante



Christiane Buisnière et Monique Bugnon

Le 5 mars, danses du terroir avec le groupe « Attrape-pied »
et repas « Chili-con-carne » à la M.T.L organisé par l'AFR

DIVERS

Une visite de marque à Pommiers la Placette : l'alambic



La distillation des fruits mûrs

et



L'attente de la précieuse *eau de vie*

Ouverture du restaurant du Col de la Placette depuis le 5 février.



Mr et me SCAGLIA vous accueillent de 6h30 à 21heures du mardi au dimanche.



Directeur de la publication Jean-Christophe LEVEQUE
Impression : mairie de pommiers la placette / tirage : 260 exemplaires